

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 22 novembre 2021**

Délibération N°8 du 22 novembre 2021

Date de convocation **Etaient présents : (18)**

16.11.21

Maryline Fournier, Maire

Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,
Serge Planchon, Dominique Paul Adjoints,

Pascal Ancelot, Benoit Boudet, Agnès Corruble, Patrick Jouen, Julien Ménard,
Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Guy Sénécal, Rachida Slamani,
Arlette Vivet.

Nombre d'élus :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

Etaient Excusés : (5)

Emmanuelle Duplessis Yaha ayant donné délégation à Patrick Jouen, , Mickaël
Lefevre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Céline Obin
ayant donné délégation à Véronique Obin, Vincent Prié ayant donné délégation à
Dominique Paul.

Secrétaire de séance : Dominique Paul

Voies communales

Dénomination de l'allée Elise Freinet

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Philippe Gautrot, Adjoint au Maire

Rappelle

- qu'un groupe de travail a été constitué pour remédier aux manques et aux défauts de dénomination de plusieurs voies et bâtiment communaux,
- que le nom de Baudelot a été donné au fil du temps à plusieurs voies ou places sur le territoire communal, ce qui crée des confusions et ne se justifie pas,
- que l'actuelle impasse Baudelot jouxte le groupe scolaire ce qui inciterait à honorer à cet endroit une personnalité ayant œuvré dans le domaine de l'éducation,
- que les Freinet sont un couple d'instituteurs de la première moitié du 20^è siècle qui ont révolutionné la pédagogie de l'enseignement élémentaire, en la centrant sur l'épanouissement de l'enfant dans toutes les dimensions de sa personne,
- qu'Elise Freinet a tout particulièrement travaillé sur les pratiques artistiques de l'enfant.

Entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de renommer l'actuelle Impasse Baudelot : « Allée Elise Freinet »,
- de charger Madame le Maire de faire apposer les signalétiques requises et d'informer les habitants et les divers services concernés, notamment ceux de La Poste.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

Séance du 22 novembre 2021 Page 1 sur 1

